

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-M-251-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-M-251
RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES À
CERTAINES PERSONNES**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le « *Règlement numéro 2019-M-251-2 modifiant le règlement 2017-M-251 relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes à certaines personnes*, adopté par le conseil lors de sa séance du 2 avril 2019, **entre en vigueur en date de la présente publication.**

L'objet de ce règlement est de modifier la valeur totale de l'aide qui peut être accordée en vertu de ce programme.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville sis au 50 rue Saint-Joseph, du lundi au vendredi, de 8h à 17h (sauf les jours fériés).

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 3 avril 2019.

Me Stéphanie Allard, greffière